



# L'enseignement optionnel d'EPS

2024 - 2025

L'enseignement optionnel d'éducation physique et sportive (EPS) s'inscrit dans le parcours de formation du lycéen sur les deux années du cursus (1° et Terminale) Il prolonge l'enseignement commun en offrant la possibilité à l'élève d'enrichir ses expériences grâce à l'approfondissement et/ou à la découverte de nouvelles activités physiques sportives et artistiques. Il l'engage également dans de nouvelles expériences collectives autour d'un projet et d'une étude thématique.

## Objectifs (selon le Bulletin officiel de l'éducation nationale):

- « Développer une culture corporelle par l'approfondissement et la découverte de nouvelles activités physiques et sportives.
- Faire comprendre que les APSA s'inscrivent dans des problématiques de société.
- Faire réfléchir les élèves sur leur activité physique à partir de thèmes d'études
- Sensibiliser les élèves à la conduite de projets

## En classe de 1° - Terminale

Quatre activités sportives : Basket-ball – Natation – Volley-ball - Biathlon

Thème d'étude : la conduite d'une étude finalisée par la réalisation d'un dossier.

Notation pour le Baccalauréat : pratique 14 points + dossier 6 points.

Note : L'option EPS est de 2 heures par semaine. Un bon niveau sportif et scolaire est vivement recommandé.